

**Objet : Congrès des Parcs naturels régionaux 2016 - Prise en charge des frais de participation**

La Présidente expose :

Chaque année la Fédération des Parcs naturels régionaux de France organise son congrès. En 2016, celui-ci sera organisé par le Pnr des Landes et se déroulera du 5 au 7 octobre.

Afin de représenter le futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales, le Président propose de prendre en charge les frais d'inscription (repas inclus), de déplacement et d'hébergement des personnes qui s'y rendront.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** la prise en charge des frais d'inscription et d'hébergement pour les personnes qui représenteront le Parc au congrès des Pnr de France ; pour ce faire, la Présidente établira un certificat administratif précisant leur nom et qualité.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette manifestation et à régler l'ensemble des inscriptions, soit **170 €** par personne, auxquels s'ajouteront les frais de déplacement et d'hébergement.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ